

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

du 14 Janvier 1977

DECRET N° 77 - 33 /MJT.DGT.DCGPCE.6.8.11

Portant reclassement et nomination dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), de certains Professeurs de CEG titulaires d'une Licence.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(I S A S :

- (/u la Constitution du 24 Juin 1973; ✓
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les conditions d'intégration dans les catégories B, C, D et E des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A par décret;
(/u le décret n° 64/165/FP du 22.5.64 fixant statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement (notamment en son article 1er - 2°);
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des Cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnement indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'acte n° 44/EMSR du 12.12.75 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 75/541 du 16.12.75 ~~fixant la composition du Conseil des Ministres;~~
(/u les arrêtés n°s 944,22 35 et 2152/MJT.DGT.DCGPCE des 26.2, 24.4.75 et 77.5.76, portant reclassement et nomination de certains Instituteurs de l'Enseignement, titulaires du Duel ou Dues;
(/u l'arrêté n° 1186/MEPS.DAAF du 12.3.75 portant titularisation des Professeurs de CEG Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement);
(/u la lettre n° 678/MEPS.DEG du 27.8.76 du Directeur Général de l'Enseignement Primaire et Secondaire;

Attendu que les intéressés sont bien titulaire^s de la Licence session de Juin 1976;

DECRETE :

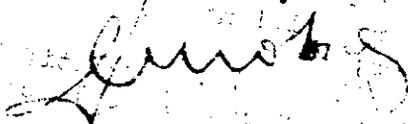
ARTICLE 1er- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.67 susvisé, les professeurs de CEG de 1er échelon, indice 710 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, titulaires d'une Licence (session de Juin 1976) sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Professeurs Certifiés 1er échelon, indice 830 ACC r néant.

MM.- MESSAMOU Rigobert, en service à Loubemo
- MASSANGA Anatole -" à Brazzaville
- BILONGO-SIETE Prosper -" -"
- MAYALA Emile -" -"
- ASSAMA Philippe -" -"
- DELLO Jean -" à Pointe-Noire
- MEENAHOU Paul -" à Brazzaville

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 4.10.76, date de la rentrée scolaire 1976 - 1977, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES,

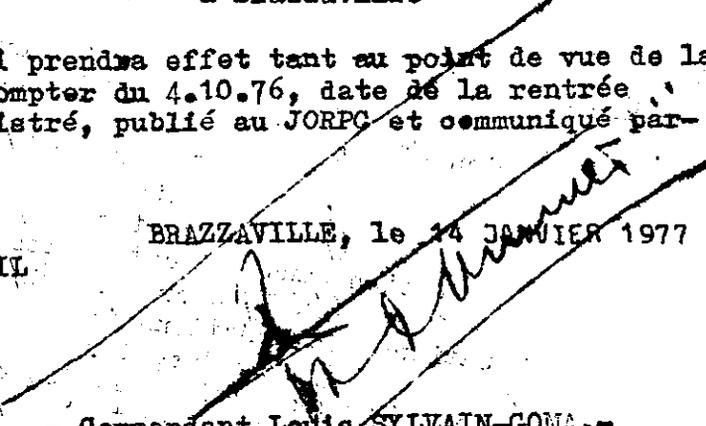
LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE ET SECONDAIRE,


- F. O. K. O. B. O. -

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU
TRAVAIL,


- P. N. G. A. K. A. -

BRAZZAVILLE, le 14 JANVIER 1977


- Commandant Louis SYLVAIN-GOMA. -

LE MINISTRE DES FINANCES,


- A. P. O. A. T. Y. -

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGT. DGGPCE.	3
D.F.	5
C.F.	1
DAAF.	21
D.G.E.	2
MEPS.	1
REGION NIARI	1
REGION KOUILOU	1
INTERESSES	7
DOSSIERS	21
SGCM/BC.	3